

Concernant le projet de loi relatif à l'aide à mourir (PPL n°1100 et n°1364)

Objet : Appel à défendre la vie et à refuser une loi atteignant la dignité humaine

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous, citoyens français et croyants en Jésus-Christ, unis par une même foi qui nous engage à aimer, servir et protéger notre prochain, souhaitons vous adresser cette lettre ouverte avec gravité, conviction et espérance.

La proposition de loi relative à l'aide à mourir soulève une alarme profonde dans nos consciences.

En organisant, voire en facilitant, la mise à mort médicalisée de personnes fragiles, ce texte ne répond pas à la souffrance : il la contourne en supprimant celui qui souffre.

Sous prétexte de compassion, ce texte en vient à déshumaniser la personne, en la réduisant à son mal-être, à sa fragilité physique ou, pire encore, à son utilité supposée pour la société.

Nous croyons que toute vie humaine est un don précieux, confié à notre soin, non à notre pouvoir de décision. Celui qui souffre n'est jamais un poids à écarter, mais une personne à entourer de présence et de compassion. Or, la compassion véritable ne tue pas. Elle accompagne. Elle soulage. Elle aime jusqu'au bout.

La charité chrétienne — et avec elle l'héritage moral de notre pays — nous oblige à prendre soin du malade, du vieillard, du blessé, de celui qui doute ou désespère. C'est dans la relation, la présence, la consolation que se révèle la vraie dignité. C'est en portant le poids de l'autre, non en y mettant fin, que s'accomplit notre humanité.

Le projet actuel, en légalisant l'euthanasie active sous couvert d'un « accompagnement », introduit dans notre droit un geste de rupture morale : faire de la mort un soin. Faire de l'irréversible une option proposée, souhaitable, voire même incitée.

Cette loi a des conséquences redoutables :

- Elle affaiblit la médecine en détournant de sa mission première : primum non nocere - guérir quand c'est possible, soulager toujours, ne jamais tuer.
- Elle rompt la relation médecin-malade basée sur le postulat que le soignant cherchera toujours le bien du soigné.
- Elle met en danger les personnes vulnérables, exposées à la solitude et à la pression implicite de « ne pas être un poids », tout en envoyant à la société le message que certaines vies « ne valent plus la peine d'être vécues ».
- Elle déséquilibre le cadre du soin palliatif, relégué au rang d'alternative facultative, alors qu'il constitue une réponse profondément humaine, moderne et charitable à la souffrance.
- Elle menace la liberté de défendre la vie tout en encourageant le commerce de la mort en passant d'un délit d'incitation au suicide à un délit d'entrave au droit à mourir.

Nous ne voulons pas d'un progrès qui sacrifie l'amour.

La société que nous appelons de nos vœux est celle qui reste fidèle aux plus fragiles, qui accompagne le mourant avec dignité, sans précipiter son départ. Une société qui soutient, qui entoure, et qui garde l'espérance vivante même au seuil de la mort.

Nous refusons une prétendue liberté de mourir qui dissimule un abandon. Ce que nous voulons, c'est offrir au désespéré un soutien réel, une main tendue, une présence fidèle. Aimer, pour nous, c'est rester aux côtés de celui qui vacille au bord du vide, non précipiter sa chute.

Cette exigence morale de compassion ne nous rend pas aveugles à la détresse de ceux qui, épuisés, n'ont plus la force de continuer à vivre. Bien au contraire, c'est précisément pour eux qu'il est urgent de renforcer les moyens de soulagement, de développer et de rendre accessibles, entre autre, des soins palliatifs de qualité.

La perte du goût de vivre n'est pas toujours définitive : il arrive que l'espérance renaisse, que la paix revienne, grâce à un accompagnement juste, humain, attentif. Pour celles et ceux qui vivent des souffrances sans espoir de guérison, le soutien médical, social, psychologique et spirituel reste la réponse la plus digne et la plus humaine à la majorité des fins de vie difficiles.

Et s'il arrive qu'aucune solution ne paraisse suffisante, dans de rares situations d'impasse, c'est aux acteurs de terrain - soignants, proches, accompagnants - d'agir en conscience. Non à une société lointaine, abstraite, qui refuse de regarder ses mourants dans les yeux et qui, sous couvert de bienveillance, choisit de déléguer à la loi le droit de supprimer les plus fragiles.

On ne peut fonder une législation sur des cas d'exception, aussi tragiques soient-ils. On ne peut rompre le contrat social au nom d'un droit individualiste qui masque une réalité plus sombre : ce sont les plus faibles, les plus pauvres, les isolés et les marginalisés qui, en pratique, paieront le prix fort de cette loi de sélection sociale.

Une telle dynamique ne peut que provoquer, à terme, des glissements éthiques et culturels profonds, comme l'ont déjà montré d'autres législations en France ou, à ce sujet, dans les pays qui nous ont précédés sur cette voie.

Par conséquent, nous vous appelons à voter contre cette loi.

Par fidélité à notre foi, par amour pour nos aînés, par solidarité avec les malades, par respect pour les soignants, nous vous demandons de refuser ce texte.

Ayez le courage de défendre la vie là où d'autres cèdent à la facilité.

Honorez votre mandat en protégeant les plus fragiles plutôt qu'en organisant leur disparition.

Nous prions pour notre pays. Nous prions pour vous, appelés à faire des choix difficiles. Et nous continuerons d'agir, avec foi et charité, pour faire triompher la vie et la vérité.

Nous ne nous tairons pas.

Avec notre respectueuse détermination,

Les signataires